

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 28 septembre 2020

Convocation en date du 23 septembre 2020 :

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUET Sylvie, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOU Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Secrétaire de séance : Madeline LAVRUT

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 22h30

I. Décision modificative

Le Maire rappelle à son conseil la prévision de transfert du budget communal la somme de 30426€ du fonctionnement (compte 023) à l'investissement (compte 021).

Après rapprochement avec la trésorerie, cela ne fait pas partie d'une décision modificative mais d'une opération d'ordre d'exécution du budget par la trésorerie.

II. Autorisation de recrutement de remplacement occasionnel ou saisonnier

Le Maire rappelle à son conseil, que pour le remplacement du personnel, une délibération doit être prise afin de pouvoir créer un contrat. Le Maire propose de prendre une délibération générique pour pouvoir remplacer du personnel occasionnel ou saisonnier pendant tout le mandat, afin d'éviter dans le futur de se retrouver dans une situation d'urgence sans pouvoir recruter.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

III. Autorisation de paiement d'heures supplémentaires et/ou complémentaires

Le Maire rappelle qu'occasionnellement, les employés peuvent être amenés à réaliser des heures complémentaires ou des heures supplémentaires. Il précise que ces heures ne peuvent être réalisées qu'à la demande des élus. Le Maire propose à son conseil de prendre une délibération générique pour pouvoir payer les heures complémentaires ou supplémentaires pendant tout le mandat en fonction des conditions ci-dessus.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IV. Repas ou colis des anciens

Le Maire rappelle à son conseil qu'historiquement, le repas des anciens est fixé au 11 novembre. Celui-ci se déroulait chez BACH et nos aînés aimaient ce choix. Malheureusement le restaurant BACH est fermé et la crise de la COVID 19 nous obligent à réfléchir sur le choix repas ou colis. Vu les conditions sanitaires, il nous paraît plus sage d'opter uniquement pour des colis. Un courrier sera envoyé aux personnes de plus de 70 ans. Nous allons consulter plusieurs fournisseurs.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

V. Convention APPR

Le Maire informe son conseil que la municipalité a reçu une convention de APPR pour les ouvrages d'art sur l'autoroute. En 2018, APPR avait envoyé 2 conventions pour les 2 ponts sur l'autoroute (passage à gibier et chemin de Nevy). APPR avait reçu une convention mais pas l'autre. Nous avons retrouvé la convention signée du Maire précédent mais APPR n'avait pas reçu de copie, celle-ci a donc été renvoyée par nos soins.

VI. Décorations de fin d'année

La municipalité a lancé le projet de décorer le village pour les fêtes de fin d'année. Une réunion entre la municipalité, les écoles et le foyer rural a été organisée le 22 septembre. Suite à cette réunion, il a été décidé de décorer le village avec des matériaux recyclés et d'impliquer les habitants par leur savoir-faire pour participer à embellir la commune.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VII. Droit de préemption

Vente LINDER DREUX 160 000 €. Le maire propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VIII. Questions diverses

1. Fibre et téléphonie mobile

En ce qui concerne la fibre :

Le Maire rappelle que les travaux de déploiement du réseau optique, sont terminés sur la commune de Rahon. La réception sera prononcée en octobre et le service pourrait être commercialisable au cours du 1er trimestre 2021. L'arrivée de la fibre permettra aux usagers de bénéficier d'un meilleur débit pour l'utilisation d'internet. Pour information, certains opérateurs téléphoniques proposent également des box qui permettent de téléphoner en wifi avec les téléphones portables, ce qui répondrait en partie aux besoins.

En ce qui concerne la téléphonie mobile :

La municipalité a signalé les difficultés de la téléphonie mobile sur la plateforme France Mobile. L'équipe projet départemental téléphonie a sollicité une demande d'études radio. L'étude réalisée au 1er semestre 2020 pour SFR, Bouygues Télécom et Orange, annonce une bonne couverture, voire très bonne ; pour Free, la couverture est limitée, voire non couverte.

N'étant pas satisfait de ces résultats, la municipalité a continué ses démarches et d'autres études plus précises sont prévues, grâce à une application participative Tadurezo et la circulation de kits de mesure.

[2. Compte rendu de la rentrée des classes](#)

Depuis la rentrée 2020, la municipalité a mis en place un nouveau système d'inscription en cantine et garderie. C'est un système de coupon pouvant être complété pour 4 semaines ou sectionnable et rendu à la semaine.

Pour rappel, une boîte aux lettres a été spécialement installée à la réception des coupons devant la porte d'entrée de l'école. Les coupons doivent être déposés au maximum le mercredi à 12h00 pour la semaine suivante afin d'être pris en compte.

Après une période d'adaptation, les habitudes commencent à se mettre en place pour les administrés et la municipalité. Nous vous demandons de bien respecter les règles qui vous ont été transmises afin qu'il n'y ait pas d'impair ou de manque de repas/goûter pour vos enfants.

[3. Visite de la SOGEDO](#)

La municipalité a rencontré le syndicat de Montmirey le Château, le syndicat des 3 rivières et la SOGEDO pour les compteurs en télé relevé. Lors des discussions, nous avons appris que les compteurs d'eau doivent être changés tous les 15 ans maximum. Il nous est donc apparu que presque totalité de nos compteurs doivent être changés.

[4. Commission des impôts directs](#)

Nous sommes relancés pour établir la liste de la commission des impôts directs. Il faut 6 titulaires et 6 suppléants et multiplié par 2 soit 24 noms. Certaines personnes sont déjà inscrites. Il faut la liste pour la fin du mois. Nous remercions les administrés de la commune qui souhaitent faire partie de cette commission car à ce jour, il nous manque des membres volontaires.

[5. Projet de parc éolien](#)

Comme plusieurs communes de la plaine jurassienne nous avons reçu de TOTAL Quadran une étude pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune. Le Maire rappelle que c'est une compétence de la communauté de commune de la Plaine Jurassienne. Une conférence des maires avec le SIDEC est prévue pour plus d'informations.

[6. Sécurité routière de la traversée du village](#)

Suite à de nombreuses plaintes de nos administrés, nous avons annoncé dans notre programme, un comptage du nombre de véhicules et des mesures de vitesse sur la commune. Cela va être réalisé du 30 septembre au 07 octobre 2020.

Les points de contrôle vont se situer : 26 rue de la chapelle, 42 rue du moulin et 38 rue du bois.

[7. Défiibrillateur](#)

Le Maire informe que la communauté de commune de la plaine Jurassienne est en train de regarder pour signaler l'emplacement des défibrillateurs dans les communes. La municipalité se demande s'il ne serait pas plus judicieux de déplacer le défibrillateur de Rahon sous l'abri bus pour qu'il soit bien visible. Cette question sera abordée avec le responsable de la communauté de commune de la plaine Jurassienne.

Mme JACQUET Sylvie propose également une formation aux premiers secours. Les administrés souhaitant assister à cette formation peuvent se faire connaître en mairie.

[8. Réserve naturelle nationale du Girard](#)

Le Maire informe qu'un comité consultatif sur la gestion de la réserve nationale du Girard a eu lieu le 24 septembre 2020. Il ressort aucun véritable problème au niveau de la réserve, mais des dégradations sont constatées du côté de RAHON. Pour rappel, l'accès d'une partie de la grève est interdit de mars à juillet car il y a reproduction du petit gravelot.

Une réunion publique en soirée avec le conservateur et la présidente de l'association Dole environnement peut être envisageable pour en discuter.

Le prochain conseil se tiendra le 26 octobre 2020

Signature des conseillers municipaux :

NOM Prénom	Signature	Motif de non signature
BONGAIN Cédric		
BOURGES Jean-Marc		
CAMUZET Frédéric		
GINDRE Dorine		
CÉCINAS Quentin		
GROJEAN Olivier		
JACQUET Sylvie		
JACQUOT Tania		
LAIBE Martine		
LAVRUT Madeline		
LOLLIOT Jean Pierre		
MERCET Daniel		
PATENAT Pascal		
PUSSET Bernard		
RACLOT Virginie		